

## Procès verbal du Conseil d'école

Conseil d'école n° 2

Date : 13/03/2020

Durée : 1h45

### Participants : Les présents sont surlignés

#### Représentants des parents d'élèves :

- FCPE Titulaires : Mme DE MAGALHAES, Mme PONÇOT, M. BUCHLIN, Mme KAISER, M. DUTERTRE;
- LIPEG Titulaires : Mme Nosjean, Mme GUILLEMAN, Mme MALHERBE, Mme PACTON, Mme SCHILLER, M. SANTHAROUBANE ;
- FCPE Suppléants : Mme CHAVAS, M. CHARLET, Mme CALLEN, M. TRIMOUILLE, Mme ROUSSET ;
- LIPEG Suppléant : Mme THEISEN, M. SEYDI, Mme BOL, Mme AMARI, Mme GOUET, M. BUSIAH.

#### Enseignants :

Mme Geerstman CPA,  
Mme Raillot CPB,  
Mme Thépaut CP/CE1,  
Mme Rinaudo CE1, excusée  
Mme StarcZala CE1, excusée  
Mme Amelot CE1/CE2,  
Mme Brossaud CE2A,  
Mme Sirjean CE2B,  
Mme Barot CM1A, excusée  
Mme Jengie CM1B, excusée  
Mme Clerjon CM2A,  
Mme Gautreau CM2B.  
Professeurs anglophones :  
Mme Korneta,  
Mme Postec.  
Maître spécialisée : Mme Portier.

#### Représentants de la mairie :

- M. Missenard

#### Invité :

- M. Pirel (DGST)

Délégué Départemental de l'Éducation Nationale :  
Mme Bourdeau Glédel

Parent d'élève observateur :

**Président de la séance : Anne Pommier (directrice)**

#### Ordre du jour :

1. Qui fait le compte rendu ?
2. Rôle du conseil d'école et de ses membres.
3. Effectif et structure de l'école
  - effectifs actuels
  - effectifs prévus
  - Problèmes de locaux lié aux effectifs: école et périscolaire

#### **4. Budgets 2020**

- Municipalité
- Classe verte en particulier ( calendrier des versements des subventions de la Mairie )
- Coop

#### **5. Vie de l'école**

- Coronavirus : point sur l organisation de l école.
- Projet EMILE
- RASED, AESH et aide aux élèves en difficultés
- Soirée thématiques des associations de parents
- Projets de classe, spectacles et sorties
- Fête de l'école

#### **6. Travaux**

- Diagnostique Technique Amiante de l'école
- Prévus. (local pour les dames de ménages?)
- Faits.
- À faire

#### **7. Sécurité et PPMS**

1. Exercices effectués et prévus et imprévus
2. PPMS :
  - a) bilan du matériel de sécurité ?
  - b) bilan des sonneries

## 1. Rédaction du compte-rendu

Ce sont les représentants de parents élus de la FCPE qui réalisent le compte-rendu de la séance.

## 2. Rôle du conseil d'école et de ses membres (note écrite distribuée en séance par Mme Pommier)

### (a) Composition et compétences du conseil d'école

Avec la loi d'orientation et de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, la composition et les compétences du conseil d'école ont été modifiées pour reconnaître l'intercommunalité et prendre en compte les questions autour de la vie scolaire.

Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire. La composition et les attributions du conseil d'école sont précisées par décret.

### (b) Enrichissement des compétences

Compte tenu des nouvelles compétences au conseil d'école, l'article D. 411-2 du code de l'éducation a été modifié.

- Le conseil d'école peut désormais être amené à **se prononcer sur les principales questions de vie scolaire** (article L. 411-1 du code de l'éducation). Il **donne son avis non seulement sur les actions pédagogiques mais aussi éducatives** qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement.
- Le conseil d'école donne son accord sur le **programme d'actions établi par le conseil école-collège** afin de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré, en conformité avec l'article D. 401-4 du code de l'éducation issu du décret conseil école-collège du 24 juillet 2013.
- Le conseil d'école donne un avis sur les actions menées contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de **harcèlement**.

### (c) Instance principale de concertation de l'école

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- 1° Vote le règlement intérieur de l'école ;
- 2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;
- 3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
  - a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
  - b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
  - c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
  - d) Les activités périscolaires ;

- e) La restauration scolaire ;
- f) L'hygiène scolaire ;
- g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
- h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;

6° Donne son accord :

- a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L. 216-1 ;
- b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article L. 401-4.

7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article L. 212-15.

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :

- a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;
- b) L'organisation des aides spécialisées.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

**Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.**

Après distribution de la note ci-dessus, Mme Pommier en appelle à la cordialité de toutes et tous et au respect de la parole, pour garantir la qualité des échanges.

### 3. Effectifs et structure de l'école

#### *(a) Effectifs actuels*

**L'école compte aujourd'hui 305 élèves**, après de nombreuses arrivées en janvier et février. Cet effectif est au-dessus du seuil d'ouverture d'une douzième classe ; mais on ne peut pas ouvrir de classe en cours d'année.

#### *(b) Effectifs prévus*

Actuellement, **les prévisions d'effectifs à la rentrée 2020 sont de 296 élèves** : on anticipe en effet beaucoup de départs en CM2 et sensiblement moins d'arrivées en CP. L'école sera donc juste *au-dessous* du seuil d'ouverture de la douzième classe. Mme Pommier se demande si les constructions prévues dans le quartier pourraient susciter de nouvelles inscriptions mais M. Missenard pense qu'il y en aura assez peu à la rentrée 2020, compte tenu de l'état d'avancement de ces chantiers.

En réponse à une question de la FCPE, M. Missenard confirme que la gestion des effectifs des écoles *maternelles* est facilitée depuis qu'a été définie une zone tampon entre le secteur de l'école Maillecourt et celui de l'école du Guichet : les enfants concernés reçoivent une proposition d'inscription au mois de mai, quand les effectifs sont connus avec suffisamment de certitude. Mais cela ne change rien pour l'élémentaire du Guichet, alimentée par ces deux écoles. Un schéma équivalent est à l'étude entre les trois écoles élémentaires de la commune ; mais cela s'avère plus compliqué à mettre en œuvre et ne verra pas le jour avant la rentrée 2021.

#### *(c) Problèmes de locaux liés aux effectifs : école et périscolaire*

Mme Pommier demande à ce que des aménagements soient prévus dans l'école, où l'on manque de place pour organiser certaines activités périscolaires. Par exemple, l'atelier peinture est réalisé dans l'espace bibliothèque, ce qui peut salir les livres. M. Missenard concède que l'école élémentaire du Guichet est la plus mal lotie de la commune et qu'elle n'a aucune surface de réserve, ni pour le périscolaire ni pour l'anglais.

Il souligne la difficulté à gérer les effectifs à long terme. D'un côté, une fois que les constructions seront sorties de terre, les appartements du fond du Guichet amèneront des familles et donc des inscriptions supplémentaires. De l'autre, l'aménagement de Corbeville va amener à la fois des familles et une école ; les effectifs de l'école du Guichet pourraient donc s'en trouver réduits (regroupement de la Troche avec Corbeville).

Mme Pommier l'admet, mais souligne que cela n'évacue pas le fait que le personnel d'entretien n'a pas de local ni de vestiaire et qu'il manque de place pour les activités. Une extension pourrait être construite ; c'est la qualité de l'enseignement dispensé qui est en jeu.

M. Missenard indique que le maire est sensibilisé au problème. **Le dossier figure parmi les priorités de l'urbanisme mais un tel dossier réclame souvent deux ans de préparation.**

### 4. Budgets 2020

#### *(a) Municipalité*

Le budget a été voté en janvier. **Il maintient les subventions municipales en**

## **équipement et fournitures administratives.**

*(b) Classe verte, versement des subventions de la mairie*

**Le paiement de la classe verte est toujours soumis aux difficultés rencontrées au niveau de la Trésorerie** (qui dépend du Trésor public, pas de la commune, même si elle est localisée à Orsay). Donc, cette année encore, la coopérative a assuré l'avance des fonds. Plus précisément, un acompte a été versé en juillet 2019 au moment de la réservation du voyage. Puis 50 % de la facture finale ont été réclamés dès septembre 2019. Mme Pommier, voulant éviter de solliciter à nouveau le budget de la coopérative, a demandé aux services de la mairie ce qu'il était possible de promettre et, en accord avec eux, a obtenu du prestataire que le versement soit dû en décembre 2019. Nous sommes en mars 2020 et le versement n'a toujours pas été fait. Mme Pommier ne pouvant pas infliger un tel retard de paiement au prestataire, le paiement a été effectué par la coopérative, ce qui n'est normalement pas permis par les textes réglementaires.

En réponse à une question de la FCPE, M. Missenard indique que le problème est le même sur les autres écoles d'Orsay. C'est d'ailleurs lui qui a suggéré de recourir aux coopératives, sur les conseils de son homologue élue à Palaiseau, pour mettre fin à la pratique, plus gênante encore, des appels d'offres biaisés faisant concourir plusieurs prestataires dont un choisi d'avance.

Le problème dépasse même le cas des écoles : rien que pour les travaux publics, la trésorière impose encore à la mairie une trentaine de refus par mois. Cela pourrait toutefois changer : il est question que la Trésorerie d'Orsay déménage l'année prochaine.

*(c) Coopérative*

En 2019-2020, la coopérative a dépensé environ 1 000 € en abonnements divers, 1 500 € pour jonglerie musicale, 5 000 € pour les commandos de lecture intempestive, 105 € pour les livres de la collection « Lire, c'est partir ».

En retour, les dons des parents ont apporté environ 3 800 €, la vente des photos a généré un bénéfice de 2 300 € et la mairie a apporté une subvention de 2 400 €.

L'exercice devrait donc être proche de l'équilibre.

**Actuellement, il reste à la coopérative 4 500 € de trésorerie, auxquels il convient d'ajouter près de 14 000 € avancés** pour le compte de la mairie pour le paiement de la classe verte et qui devraient lui être remboursés prochainement.

Mme Pommier demande aux parents d'élèves s'ils seraient d'accord pour que **les achats de photos se fassent en une seule fois, directement entre le photographe et les parents**, via Internet. Ce système coûterait moins cher aux familles et engendrerait moins de contraintes administratives mais rapporterait un bénéfice moindre à la coopérative. La FCPE rappelle qu'elle n'est pas attachée à ce que la vente des photos soit source de bénéfice pour la coopérative, qui n'en a pas besoin.

La LIPEG a remboursé la somme qu'elle devait à la coopérative.

La FCPE demande à Mme Pommier si elle prévoit toujours d'acheter un jeu d'échecs géant. Mme Pommier répond qu'elle pense plutôt **acquérir de vrais jeux d'échecs**, pour permettre à davantage d'enfants d'en profiter (ils sont très demandeurs). L'idée d'un jeu géant est donc abandonnée.

Il est rappelé que les comptes de la coopérative sont consultables par tous, sur place, mais qu'ils ne doivent pas sortir de l'école ; le fichier ne doit donc pas circuler.

## 5. Vie de l'école

### *(a) Coronavirus : point sur l'organisation de l'école*

L'école est fermée jusqu'à nouvel ordre. Mme Pommier diffuse régulièrement aux associations de parents les courriers qu'elle reçoit de l'Éducation nationale.

Une réunion a eu lieu cet après-midi avec l'inspecteur et les directeurs d'école. Le mot d'ordre est d'organiser « la continuité pédagogique ». Chaque enseignante a donc donné à ses élèves son adresse mail, en demandant aux parents de signaler la leur en retour. **Tous les parents doivent la communiquer, même s'ils l'ont déjà transmise à Mme Pommier à la rentrée.** Toutes les communications entre l'école et les familles passeront par ce canal : Mme Pommier n'enverra pas directement de message aux parents. Les envois seront faits en copie cachée pour que les adresses des parents ne soient pas révélées.

**Chaque enseignante organisera à sa façon la distribution du travail, par mail ou via le site web de l'école.** Des feuilles de travail seront transmises, adaptées à chaque niveau et accompagnées des corrections, sans doute deux fois par semaine. L'accent sera mis sur les mathématiques et le français. En réponse à une question de la LIPEG, les enseignantes précisent qu'elles ne réaliseront pas à distance la correction du travail effectué.

Des écoles et crèches pourront rouvrir, sur demande du préfet, pour accueillir les enfants du personnel médical. C'est une probabilité sérieuse à Orsay, compte tenu de la présence de l'hôpital.

M. Missenard ajoute que la commune veillera à assurer les services municipaux prioritaires : le CCAS et la restauration pourront être mobilisés pour servir des repas aux personnes confinées à leur domicile et qui ne pourraient pas être hospitalisées.

**Toutes les informations émanant des autorités seront consultables sur le site de l'école,** même si les enseignantes les transmettent en même temps par mail.

Si des parents ont des difficultés à imprimer les formulaires administratifs qui leur seront distribués (par exemple le volet 2 du formulaire d'affectation en collège pour les élèves de CM2) ou n'ont pas accès à Internet, ils doivent se signaler auprès de l'école. Pour les CM2, le « volet 1 » relatif à l'inscription en 6<sup>e</sup> pour la rentrée 2020 doit être envoyé au plus vite à l'école, si ce n'est déjà fait (par courrier postal ou dans la boîte aux lettres de l'école en absence d'accès à Internet).

### *(b) Projet EMILE*

**Le projet EMILE continue.** Toutes les formations n'ont pas encore eu lieu : celles des enseignantes de CP ont été annulées, faute de remplaçants disponibles. Les postes à profil anglophone sont maintenus ; **le poste de Mme Raillot devrait même être remplacé par un nouveau poste à profil anglophone.** Par ailleurs, les écoles ne participant pas directement au projet mais gravitant autour des collèges concernés par le projet seront incitées à développer l'anglais renforcé. Les collèges, eux, travaillent visiblement sur le sujet.

L'avenir semble pourtant encore incertain pour les professeurs anglophones : on leur garantit que leurs postes sont maintenus mais elles n'ont toujours pas en main d'avenant à leur contrat.

### *(c) RASED, AESH et aide aux élèves en difficultés*

Mme Portier est enseignante du RASED. Elle intervient auprès d'une dizaine d'élèves de CP et de CE1. Elle a apporté son aide à des enfants allophones des autres niveaux avant Noël

mais a dû arrêter, pour répondre aux besoins d'autres enfants en maternelle. En réponse à une question de la FCPE, elle confirme donc qu'elle ne peut plus répondre aux demandes des nouveaux enfants allophones. **Mme Pommier indique qu'une enquête est lancée dans l'école sur ces besoins spécifiques.**

Mme Pommier indique par ailleurs que de nombreux dossiers Geva-Sco (guides d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation) ont été remplis et transmis avant mars pour demander la prise en charge d'enfants par la MDPH. Pour la rentrée 2020, il faudra compter plus d'une dizaine d'enfants ayant besoin d'une AESH. Actuellement, tous les enfants en ayant le besoin sont accompagnés.

*(d) Soirées thématiques des associations de parents*

La FCPE a organisé une fête du jeu le 1<sup>er</sup> février dernier, qui a rencontré un très beau succès, accueillant plus de 200 participants. **La FCPE remercie toutes celles et ceux qui ont permis cette réussite.**

La LIPEG va proposer **un spectacle de magie le 18 mai, en soirée.**

La FCPE proposera, plus tard dans l'année, **une collecte de matériel scolaire à destination des enfants d'Haïti.**

*(e) Projets de classe, spectacles et sorties*

Une sortie à la ferme de Bel-Air a eu lieu en septembre dernier ; celles à venir en mars et avril seront annulées.

L'animation de jonglerie musicale a été poursuivie pour les CM1-CM2.

Une chorale anglophone a été mise en place pour les élèves de CP. Une autre a également été organisée pour les élèves de CE2 et de CE1-CE2. Les enseignantes aimeraient trouver un endroit pour faire chanter 90 enfants, dans des conditions confortables, au cours de la fête de l'école.

Un projet de sensibilisation à l'autisme a été conduit, débutant par des interventions en classe les 26 et 29 novembre. Des travaux d'élèves ont ensuite été présentés et exposés. Les parents d'élèves de la FCPE renouvellent leurs félicitations à propos de ce travail. Ils ont demandé au maire s'il ne serait pas possible de l'exposer en mairie (à relancer).

Une intervention « jonglerie » a été organisée dans les classes de CE2 à CM2 comprenant, pour chaque classe, une intervention, un atelier et un spectacle.

La classe découverte des CM1 est rentrée ce soir et s'est apparemment très bien passée.

Les CE2 vont passer leur permis piéton, les CM2 ont passé leur permis vélo et vont passer leur permis Internet.

Une formation au secourisme a été réalisée en CM2 : l'intervenante ne sera plus là mais le relai sera assuré. La LIPEG fait état de retours très positifs sur cet atelier.

Les élèves de CP ont fait la découverte des instruments de musique au conservatoire. Ils étaient ravis ; un diaporama retraçant cette journée est en cours de constitution.

Les autres projets, prévus pour les semaines à venir vont malheureusement être annulés.

**La classe découverte de l'année prochaine concernera les CE2** et pourrait être sur le même thème qu'il y a deux ans : un séjour anglophone près de Saint-Malô et incluant une journée à Jersey, pour laquelle **un passeport sera peut-être nécessaire** (en fonction de l'évolution des dispositions transitoires pour le Brexit). Il faut réserver et donc payer très tôt pour avoir de la place : les créneaux disponibles sont en effet tributaires des courses du



Ferry et donc plus rares que pour d'autres séjours. Ce pourrait être en mai 2021, entre l'Ascension et la Pentecôte. **La FCPE plaide pour que tous les élèves, y compris ceux inscrits en cours d'année, puissent partir.** Mme Pommier partage ce souhait mais rappelle que, en cas d'arrivées nombreuses en cours d'année, comme en 2020 (et comme l'année dernière), il se peut que le car soit rempli au maximum. Commander un car supplémentaire revient à renégocier tout le contrat, le montant, le financement, le marché... ce qui est matériellement très compliqué. Donc les enseignantes expliquent aux familles nouvellement arrivées que leurs enfants ne peuvent pas tous partir. L'année prochaine, les élèves de CE2 seront nombreux. Si certains sont dans des classes à double niveau, les enseignantes verront si elles emmènent toute la classe ou seulement les élèves de CE2 (choix le plus fréquent dans cette école).

*(f) Fête de l'école*

**La fête de l'école se tient le 27 juin.** La FCPE rappelle qu'un concours de dessin avait été évoqué pour décorer des verres réutilisables, et que cela pourrait être organisé cette année même à distance.

La réunion de préparation de la fête de l'école, prévue fin mars, sera annulée.

## 6. Travaux

### *(a) Diagnostique technique amiante (DTA)*

Une question a été posée par les parents de la FCPE au sujet du DTA de l'école. M. Missenard indique que **les DTA sont maintenant en ligne sur le site de la mairie.**

Dans celui de cette école, la gaine d'aération en fibrociment a été remplacée et une salle dont le dallage était endommagé a été reprise. **Ces travaux sont effectués régulièrement, au fur et à mesure des besoins.**

Une inspection suit chacun de ces chantiers et, tous les trois ans, le DTA est renouvelé. Le dernier en date a été mené en 2019 ; **les résultats devraient en être publiés prochainement.**

### *(b) Travaux prévus*

Mme Pommier dit avoir entendu parler de la construction prochaine d'un local pour le personnel d'entretien ainsi que d'un vestiaire, qui seraient pris sur la surface actuelle du préau. M. Missenard répond qu'il s'agit là d'une rumeur et apporte une précision : l'existence d'un tel local est une obligation légale à laquelle cette école - comme certains autres locaux de la commune - ne se conforment pas. **Une étude a donc été lancée en ce sens mais rien n'a été décidé...** et il n'a jamais été question de mettre ce vestiaire dans le préau de l'école.

### *(c) Travaux faits*

M. Missenard indique que la borne de l'impasse Paillole est fonctionnelle et semble donner satisfaction.

### *(d) Travaux à faire*

Les enseignantes ont besoin de plus de prises électriques dans leurs classes. Plus précisément, elles souhaitent pouvoir avoir des ordinateurs en fond de classe, ce qui demande de tirer des lignes alors que les armoires électriques sont à bout de souffle. **M. Missenard confirme que ce chantier est prévu et qu'une étude va être lancée. Mais il prévient que cela représente des travaux lourds, qu'il faudra échelonner sur plusieurs années.**

En réponse à une question de Mme Pommier, il rappelle que **l'école a accès à la fibre**, comme toutes les autres de la commune. Pour que les enseignantes puissent en profiter dans leurs classes, **il faut encore tirer des câbles à l'intérieur de l'école.** Les équipements numériques sont progressivement installés, sur demande : vidéoprojecteur voire vidéoprojecteur interactif, ordinateur portable...

Concernant l'interphone, Mme Pommier souhaiterait baisser le volume de l'alarme - et non de la voix de la personne qui parle. Si cela n'est pas possible, l'interphone sera coupé à certaines tranches horaires.

Les enseignantes aimeraient que les stores soient réparés. Le représentant de la mairie concède que les vents récents en ont endommagés sur plusieurs bâtiments, à quoi les enseignantes répondent que le problème est antérieur : ils sont difficiles à manipuler indépendamment du vent. Une maintenance est prévue sur tous les volets, dont on espère qu'elle améliorera la situation. **La possibilité de poser des volets roulants sera étudiée.**

Mme Pommier alerte enfin sur le fait que plusieurs salles de classe ont des sols en très mauvais état. **La reprise de l'une d'elles est programmée, selon M. Missenard.**

## **7. Sécurité et PPMS**

Un système d'alarme par haut-parleur a été mis en place dans l'école, la cantine et le gymnase.

Deux exercices attentat ou intrusion sont prévus chaque année. Un exercice consistant à se cacher a été réalisé. Mme Pommier est entrée en contact avec le commissariat, en vue de recueillir quelques conseils sur les exercices « intrusion » et plus précisément sur le deuxième exercice, incluant la fuite des élèves. Elle attendait d'être certaine que l'alarme fonctionne avant d'en parler concrètement avec la police.

Finalement, il n'est plus question pour ces alarmes d'émettre un message codé ou implicite : les différentes tentatives en ce sens n'ont rien donné de concluant. L'alarme émet donc un message vocal (« alerte ! attentat ! »), exactement comme pour l'alerte confinement. **Il faut encore relever le volume de l'alarme, que l'on ne peut pas entendre de partout dans l'école.** M. Missenard précise que l'on peut aussi ajouter des haut-parleurs.

Il est rappelé qu'il faut penser à prévenir la police municipale des essais planifiés, parce qu'elle est automatiquement alertée en cas de déclenchement (ainsi que la police nationale si la première ne répond pas).

Ces alarmes s'activent par des boutons et des télécommandes, **qui ne sont pas encore distribués.**

Fait à : <b>Orsay</b> Le : 27/03/20	Le secrétaire de séance (Nom, prénom et signature)	Le président du conseil d'école (Nom, prénom et signature)
Prochain conseil d'école : ?	M. Charlet FCPE	Mme POMMIER